Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-213501422-20260305-D20260305_12-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Commune de LANDEAN

Nombre de membres	
En exercice	Présents à 20 h
15	13

Date de la convocation
02 mars 2026
Nombre de pouvoirs
2
Numéro de la délibération
2026-12

DELIBERATION DE LA COMMUNE DE LANDEAN

Séance du jeudi 05 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 05 mars 2026, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LANDEAN, légalement convoqués, se sont réunis, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Franck ESNAULT, Maire.

Etaient présents à 20h00 : M. Franck ESNAULT, M. Patrice MARIE, Mme Géraldine ROSSIGNOL, M. Dominique BOSSERAY, Mme Hélène GOSSELIN, Mme Marie-Thérèse LOUVIOT, M. Stéphane JEULAND, M. Stéphane PAUTONNIER, M. Aurélien GRANGÉ, Mme Nathalie RABALLAND, Mme Chrystèle LECOINTRE, M. Georges COURTOUX, Mme véronique LACONCHE.

Etait absent excusé à 20h00 ayant donné procuration :
Mme Monique BRUNET (pouvoir à Mme Chrystèle LECOINTRE)
M. Adrien SIMON (pouvoir à Mme Marie-Thérèse LOUVIOT)

Etait absent excusé à 20h00 :

Mme Hélène GOSSELIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

2026-12 – Affectation des résultats du CFU 2025

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Landéan présente les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement	240 606.83 €
Excédent d'investissement	400 435.76 €

Le Conseil Municipal ayant voté le Compte Financier Unique, il est donc nécessaire de procéder à l'affectation des résultats.

Aussi, Monsieur le Maire propose :

➤ D'AFFECTER une partie de l'excédent de fonctionnement du CFU 2025, pour la somme de 220 606,83 €, en recettes d'investissement au budget primitif 2026, à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »,

➤ D'AFFECTER l'autre partie de l'excédent de fonctionnement du CFU 2025, pour la somme de 20 000.00 €, en recettes de fonctionnement au budget primitif 2026, à l'article 002 « excédent de fonctionnement reporté »,

➤ D'AFFECTER l'excédent d'investissement du CFU 2025 pour la somme de 400 435,76 €, en recettes d'investissement au budget primitif 2026, à l'article 001 « excédent d'investissement reporté »,

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour, le Conseil Municipal :

➤ ACCEPTE cette proposition et décide d'inscrire au budget primitif 2026 de la Commune de Landéan les crédits suivants :

	Imputation	Montant
Recette de fonctionnement	Compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)	220 606,83 €
Recette de fonctionnement	Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	20 000.00 €
Recette d'investissement	Compte 001 (Excédent d'investissement reporté)	400 435,76 €

Hélène GOSSELIN
Secrétaire de séance

Fait et délibéré à Landéan,
Le 05 mars 2026,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Franck ESNAULT

MAIRIE DE LANDEAN 35133